

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN DOCUMENT

DEB 4193



Distr.
GENERALE

A/33/402

29 novembre 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

Trente-troisième session
Point 31 de l'ordre du jour

QUESTION DE PALESTINE

Lettre datée du 29 novembre 1978, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après le texte d'un télégramme qui vous est adressé par le Secrétaire aux affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire, M. Ali Abdussalam Treiki.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du présent télégramme comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 31 de l'ordre du jour.

Le représentant permanent,

(Signé) Mansour R. KIKHIA

ANNEXE

Télégramme adressé au Secrétaire général par le Secrétaire aux
affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne

A l'occasion du 29 novembre qui, aux termes de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, a été désigné Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je souhaite appeler votre attention sur les souffrances et la tragédie qui sont celles du peuple palestinien depuis trente années. Je souhaite également appeler votre attention sur les complots qui sont montés contre le peuple palestinien et qui constituent un déni de ses droits. Le dernier de ces complots a été la conférence du Camp David et la signature d'accords dans le mépris total des droits inaliénables du peuple palestinien de la Palestine occupée, en particulier du droit à l'autodétermination sans ingérence étrangère, du droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et du droit de retour. Ces droits sont énoncés dans la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 1974, dans laquelle l'Assemblée a également reconnu que le peuple palestinien était une partie principale pour l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Les peuples du monde entier sont témoins de l'arrogance de la communauté sioniste raciste des territoires occupés de Palestine, qui persiste à ne faire aucun cas des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de celles de toutes les autres organisations internationales. Une telle attitude enlève à cette communauté, comme à tout autre régime raciste, le droit d'être membre de l'Organisation des Nations Unies.

A cette occasion, nous faisons appel à vous et nous prions instamment tous les peuples pacifiques du monde d'assumer leurs pleines responsabilités dans la défense des droits du peuple palestinien et dans l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, afin que le peuple palestinien puisse regagner la totalité de ses droits et être admis à vivre en paix dans sa patrie usurpée, comme tous les autres peuples.

La Jamahiriya arabe libyenne vous donne l'assurance de son engagement à l'égard de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, qui garantissent les droits complets du peuple palestinien, ainsi que de sa pleine coopération dans les efforts visant à rétablir ces droits et à lutter contre tous les régimes racistes dans le monde.

Nous vous assurons que nous continuerons à nous opposer fermement et par tous les moyens possibles aux complots de l'impérialisme.

Je tiens à vous remercier de votre action passée et présente au service de la paix et en faveur de la liberté et de la justice.

Le Secrétaire aux affaires étrangères
de la Jamahiriya arabe libyenne
socialiste et populaire,

(Signé) Ali Abdussalam TREIKI